

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.7640 - LBO FRANCE / IKKS

SECTION 1.2

Description de la concentration

- (1) L'opération notifiée consiste en l'acquisition par les fonds professionnels de capital investissement, gérés par la société de gestion LBO FRANCE GESTION SAS (ci-après « LBO FRANCE »), du contrôle exclusif de la société RZ INVEST SA et de ses filiales (ci-après « IKKS »).
- (2) L'opération envisagée est une opération de capital-investissement qui a pour objet de donner à IKKS les moyens financiers pour assurer son développement et financer d'éventuels projets de croissance dans le secteur de la production et de la distribution de vêtements, chaussures et accessoires moyenne gamme pour femme, homme et enfant via des points de vente physiques et en ligne via des sites internet marchands.